



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Novembre 2021

Destination France

Plan de reconquête et de transformation du tourisme

Éditorial



Jean Castex
Premier ministre

« Conforter la France comme première destination touristique mondiale. »
Voilà l'objectif fixé par le président de la République dans le cadre du premier Sommet Destination France le 4 novembre dernier. Depuis plus de 30 ans, la France est la première destination touristique mondiale. En 2019, 90 millions de touristes étrangers sont venus découvrir la richesse de notre patrimoine naturel et architectural, et profiter d'un art de vivre et de recevoir mondialement réputés. En France, le secteur touristique représente ainsi 8 % de la richesse nationale, grâce à des millions de femmes et d'hommes, passionnés de leurs métiers comme de leur pays, qui assurent chaque jour sa réputation d'excellence.

La crise sanitaire a entraîné une baisse brutale de l'activité touristique. C'est la raison pour laquelle, dès le premier jour, l'État a été aux côtés des professionnels du secteur, mobilisant 38 milliards d'euros pour leur venir en aide, dans le cadre d'un important travail de concertation mené avec eux. Puis, dès mai 2020, l'heure a été à la relance, à travers un plan d'investissement de 3 milliards d'euros, ainsi qu'un plan « Avenir Montagnes », que j'ai présenté en mai dernier, qui vise à accompagner les territoires de montagne vers un tourisme plus diversifié et plus durable.

La crise sanitaire a également eu pour effet de souligner et d'accélérer les principaux défis du secteur : la montée en qualité de l'offre touristique, l'accélération de la transition écologique et numérique dont elle dépend aussi, ainsi que la nécessité de redonner de l'attractivité aux métiers du tourisme.

Avec **Destination France**, le Gouvernement se donne les moyens de les relever et pose les fondations de la France touristique des dix prochaines années. Cette ambition est d'autant plus nécessaire que la France accueillera les championnats mondiaux de ski alpin et de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ce plan, qui a lui aussi fait l'objet d'un large travail de concertation conduit par les ministres Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne avec les acteurs du tourisme, de métropole et d'outre-mer, se donne ainsi quatre objectifs.

Le premier, c'est de reconquérir les talents, en lançant une grande campagne de communication sur la richesse de ces métiers, notamment auprès des jeunes. Pour changer le regard sur les métiers du tourisme et être en mesure de proposer des formations d'excellence qui donneront envie aux parents l'envie d'y inscrire leurs enfants et aux étudiants tous les motifs d'en être fiers, nous créerons aussi un réseau d'écoles et de formations d'excellence du tourisme.

Nous allons également accélérer sur l'accompagnement de la montée en qualité de l'offre touristique, tout en renforçant sa résilience, notamment par un soutien à la demande de certains secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire, comme celui des grands événements, foires, salons, congrès, à dimension internationale.

Pour accompagner cette montée en qualité, et satisfaire nos engagements internationaux, nous allons soutenir la transition durable et numérique du secteur, à la fois par un réabondement du Fonds Tourisme Durable et un soutien à la réalisation d'infrastructures durables, mais aussi en accompagnant la numérisation des TPE/PME et par la création d'une communauté *Tourism Tech* pour soutenir le développement de start-up et de licornes du tourisme et l'événementiel.

Enfin, nous allons préserver et développer les atouts de la **Destination France** en investissant dans nos patrimoines naturels et culturels et en œuvrant à leur mise en tourisme pour proposer des expériences nouvelles et à plus haute valeur ajoutée.

Pour valoriser notre tourisme tricolore, nous lancerons dans le cadre de **Destination France** un vaste plan de communication et de promotion de la destination France dès 2022 et jusqu'en 2024, notamment dans la perspective des grands événements sportifs internationaux que la France organisera d'ici là, au premier rang desquels les Jeux olympiques et paralympiques.

Avec ce plan, l'État mobilise plus de 1,9 milliard d'euros pour continuer à s'engager, main dans la main avec les professionnels et les collectivités territoriales, pour conforter la France dans sa place de leader mondial du tourisme, et pour qu'elle continue, tout simplement, à faire rêver le monde. »

Le mot des ministres



« La crise inédite que nous traversons nous donne l'occasion unique de réinterroger la place qu'occupe la France dans le tourisme et quel sera son avenir. Notre conviction, qui s'est forgée tout au long des consultations que nous avons conduites, est que notre pays doit conforter sa place de première destination touristique mondiale et cela ne peut se faire qu'en permettant à nos entreprises de poursuivre l'excellence. Notre ambition est donc que Destination France accompagne et soutienne les créateurs et les chefs d'entreprise du tourisme français vers un tourisme de qualité, durable et innovant. Pour ce faire, l'État agira très concrètement pour revaloriser les métiers du secteur, encourager l'investissement et accompagner la transformation durable et numérique des filières touristiques. Pour parachever ces mesures, le plan entend également promouvoir immédiatement la destination France afin que toutes les filières du tourisme puissent en bénéficier et développer dès maintenant des synergies pour installer la France comme une destination touristique de l'excellence de demain. »

Alain Griset

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises



« Le tourisme bleu-blanc-rouge n'a pas été ménagé par la crise sanitaire. L'État a été aux côtés des acteurs du tourisme. Immédiatement et massivement. Ensemble, État, collectivités, professionnels du tourisme, nous avons tenu. Ensemble, nous nous donnons aujourd'hui les moyens de la reconquête des clientèles et de la transformation de notre modèle.

Le Président de la République avait souhaité depuis Saint-Cirq-Lapopie que la France se dote d'une nouvelle boussole pour le tourisme tricolore. Avec toutes celles et tous ceux qui font vivre et rayonner nos destinations, nous avons construit ensemble cette vision et les outils permettant de réaliser l'ambition partagée d'une Destination France toujours plus attirante, durable et innovante ; d'un tourisme pour tous et pour tous les territoires.

Par la diversité de ses paysages, des expériences et des offres qu'elle propose, la France est une destination unique au monde : faire le tour de France, c'est un peu faire un tour du monde ! Les voyageurs français, européens et internationaux ne s'y trompent pas en nous plaçant sur la 1^{re} marche du podium de l'attractivité touristique.

Aujourd'hui, nous voulons que cette place génère de meilleures retombées pour tous les acteurs et tous les territoires. En allongeant la durée de séjour, en favorisant l'itinérance, en devenant la 1^{re} destination mondiale pour le tourisme durable et en misant sur la qualité. C'est tout cela le tourisme bleu-blanc-rouge de la décennie qui vient ! »

Jean-Baptiste Lemoyne

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie



« Destination France, c'est inscrire la transition écologique au cœur de notre économie touristique. La relance de ce secteur d'activité s'inscrit dans des perspectives de changements transformateurs vers plus de durabilité et de résilience dans nos modes de production, de transport, de logement et de consommation. Le secteur du tourisme doit être un contributeur actif pour atteindre les objectifs Climat et Biodiversité que nous nous sommes fixés collectivement à l'échéance 2030. Destination France, c'est porter l'ambition collective de faire de la France la première destination touristique naturelle et culturelle. C'est aussi permettre de parcourir ses paysages et de découvrir ses richesses à vélo et en transports en commun, en métropole comme en outre-mer. »

Barbara Pompili
Ministre de la Transition écologique



« Pour réussir le plan Destination France, l'adaptation des compétences des salariés, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail et le développement de l'attractivité des métiers du tourisme sont des enjeux clés. Mon ministère continuera de soutenir le secteur, comme il l'a fait pendant la crise avec l'activité partielle, en mobilisant tous les outils disponibles pour améliorer la formation, faciliter les recrutements, développer l'apprentissage, sécuriser les parcours des salariés et accompagner la filière dans les transitions numérique et écologique. »

Élisabeth Borne
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



« Le tourisme, secteur essentiel pour tous nos Outre-mer, a été particulièrement affecté par la crise de la Covid-19 et les mesures qui ont été nécessaires pour protéger la santé de concitoyens : motifs impérieux, confinements, couvre-feux. Pour aider les entreprises ultramarines du tourisme à faire face, le Gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides économiques d'urgence. Le moment est désormais venu d'accompagner la reprise d'activité en leur permettant de faire face aux grands défis de demain – en particulier en matière d'emploi et de transition écologique. C'est l'objet de ce plan de reconquête et de transformation, où les Outre-mer ont toute leur place. »

Sébastien Lecornu
Ministre des Outre-mer



« Le développement du potentiel touristique, pour valoriser la diversité des patrimoines et de la culture et stimuler l'attractivité des territoires, doit être mieux accompagné. Les contrats de relance et de transition écologique sont le cadre adapté pour définir et animer une stratégie touristique globale et pluriannuelle avec toutes les parties prenantes du territoire. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est pleinement mobilisée à cette fin pour les accompagner en ingénierie dans le développement de leur offre culturelle, économique et touristique. »

Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



« C'est la richesse de l'offre culturelle qui fait le rayonnement de la France. Ce plan rejoint les priorités de mon action : le développement de nos territoires par la culture et la participation de tous les habitants à la vie culturelle. Je souhaite qu'il permette d'accompagner un tourisme culturel innovant et durable, favorisant une meilleure répartition des flux touristiques et soutenant la relance. »

Roselyne Bachelot
Ministre de la Culture



« La mer est une destination touristique privilégiée. Un tourisme littoral durable est ma priorité. Avec ce plan, j'ai tenu à accompagner la transition écologique des infrastructures du nautisme, nos « portes vers la mer ». J'ai également souhaité que le sentier du littoral figure dans ce plan, il permet de découvrir toute l'année nos territoires littoraux et leurs richesses maritimes et sa réhabilitation donne à la France une autre vue sur la mer. »

Annick Girardin
Ministre de la Mer

Sommaire

Les chiffres clés

p. **7**

Les mesures du plan
Destination France

p. **8**

Un secteur clef de
l'excellence française
durement touché par la
crise sanitaire

p. **12**

Destination France :
un plan de reconquête
et de transformation
du tourisme

p. **16**

Des mesures concrètes
pour réaliser les
ambitions de
Destination France

p. **22**

Annexes

p. **40**



Les chiffres clés



1^{re}

destination mondiale
avec 90 millions de touristes
étrangers en 2019 (+ 4 %)

3^e destination

en termes de recettes internationales
avec 57,9 milliards d'euros en 2019



8 %

du PIB français

442 millions de nuitées

180 milliards d'euros

de consommation touristique

Près de **16 milliards d'euros**
d'investissements touristiques



2 millions
d'emplois directs
et indirects

La France dispose de très nombreux atouts touristiques



49

biens inscrits
au patrimoine mondial
par l'UNESCO



47

Grands Sites de France
(dont 22 labellisés),
qui accueillent près de
32 millions de visiteurs



2^e

espace maritime au
monde et 20 000 km
de côtes incluant
l'ensemble des
départements et régions
d'outre-mer pour la
majorité insulaires



9

massifs montagneux
et 1^{er} domaine skiable
dans le monde avec
350 stations



11

parcs nationaux
et **58** parcs naturels
régionaux



plus de

8 000

musées, 6 000 festivals,
et près de
45 000 monuments,
parcs et jardins protégés
au titre des monuments
historiques



17

vignobles de
renommée mondiale et
739 AOP/IGP/AOC
pour la gastronomie
française



19 000 km

d'itinéraires cyclables
aménagés (eurovélos et
véloroutes nationales)
et plus de **6 000** lieux
labellisés « accueil vélo »

Les mesures

du plan Destination France



AXE 1

Conquérir et reconquérir les talents

MESURE 1

Lancer une grande campagne nationale de communication et instituer une semaine des métiers du tourisme pour valoriser les métiers et carrières du secteur, notamment auprès des jeunes.

MESURE 2

Déployer des guichets d'accueil et d'orientation des saisonniers dans les territoires touristiques.

MESURE 3

Créer un réseau d'excellence des écoles et formations du tourisme chargé de renforcer et de rendre attractives et visibles les formations du tourisme, permettant la création de 400 places d'étudiants entre 2022 et 2024.

2

AXE 2

Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre

MESURE 4

L'offre publique de prêts de long terme en faveur du tourisme sera renforcée sur les deux prochaines années. La montée en qualité de l'hôtellerie-restauration des villes moyennes fera l'objet d'un soutien spécifique pour revitaliser ce segment nécessaire à l'attractivité touristique des territoires.

MESURE 5

Simplifier le cadre réglementaire pour encourager l'investissement dans les secteurs de l'hôtellerie de plein air et des résidences de tourisme.

MESURE 6

Soutenir à hauteur de 100 millions d'euros les acteurs du tourisme d'affaires et de l'évènementiel.

1



AXE 3

Valoriser et développer les atouts touristiques français

MESURE 7

Mettre en place un mécanisme de réassurance publique pour sécuriser le marché de la garantie financière des opérateurs de voyages et de séjours.

MESURE 8

À travers France Tourisme Observation, structurer et valoriser les données touristiques au profit d'une meilleure connaissance du secteur.

MESURE 9

Soutenir financièrement le départ en vacances de 50 000 jeunes et 100 000 seniors par an d'ici 2025 et favoriser l'offre de tourisme social pour les ultramarins.

MESURE 10

Créer, au sein d'un fonds « Destination France », un volet de 51 millions d'euros consacré au soutien et au développement des atouts touristiques français.

MESURE 11

Consacrer un volet de 55 millions d'euros au sein du fonds Destination France à la valorisation et au renforcement d'une offre d'ingénierie touristique pour les territoires.

3

4

AXE 4

Répondre aux enjeux de transformation du secteur

MESURE 12

Élargir le périmètre et renforcer les moyens du Fonds tourisme durable.

MESURE 13

Accompagner de manière spécifique l'adaptation des campings au changement climatique en zone littorale.

MESURE 14

Moderniser et verdir les classements des hébergements touristiques.

MESURE 15

Mettre en place des outils visant la réduction de l'empreinte écologique du secteur et adopter d'un tableau de bord du tourisme durable.

MESURE 16

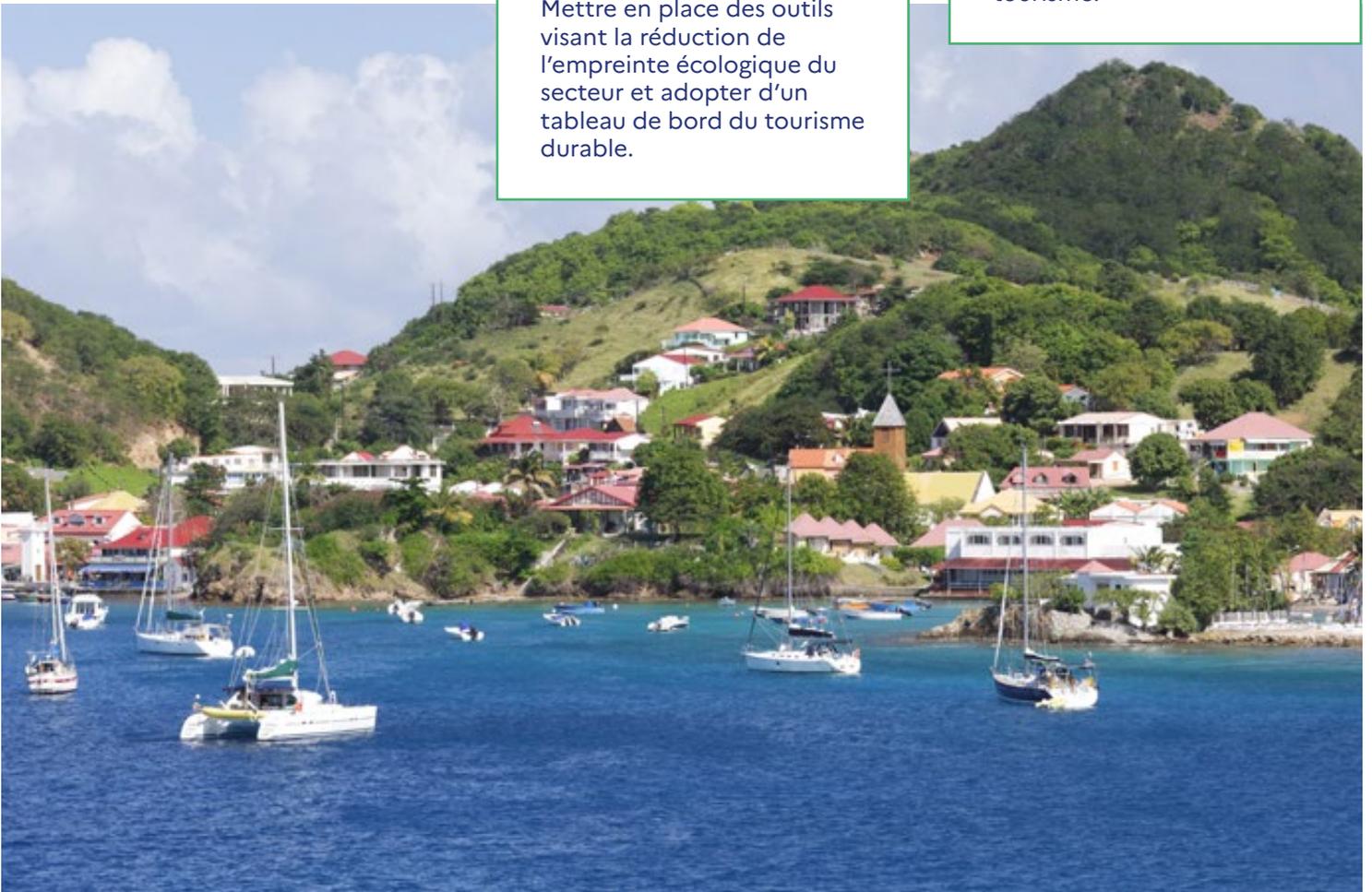
Au sein du fonds Destination France, créer un volet de 44 millions d'euros pour soutenir l'investissement dans les infrastructures touristiques durables.

MESURE 17

Soutenir le développement et le rayonnement des start-up du tourisme.

MESURE 18

Accompagner la transition numérique des TPE-PME du tourisme.





AXE 5

Promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché

MESURE 19

Renforcer les actions de communication et de promotion de la destination France, auprès des touristes comme des investisseurs.

MESURE 20

Tirer profit des grands événements sportifs internationaux et notamment les JOP 2024 pour valoriser la destination France.

5

Une mise en œuvre et une gouvernance territorialisées du plan

MESURE TRANSVERSALE

Instaurer une gouvernance territorialisée du plan Destination France.

Un secteur clef de l'excellence française durement touché par la crise sanitaire



La France dispose d'atouts touristiques riches et variés, d'une situation géographique exceptionnelle et d'infrastructures de transports de qualité qui lui permettent d'attirer des visiteurs nationaux comme internationaux toute l'année, sur l'ensemble du territoire. Grâce à ce capital presque unique au monde, la France peut se féliciter d'être la première destination mondiale avec 90 millions de voyageurs internationaux accueillis en 2019.

Le tourisme est aussi un secteur économique majeur de l'économie française, qui représentait en 2019 près de 8 % de son PIB et pas moins de 2 millions d'emplois directs et indirects. Il est un incroyable vecteur de création d'emplois, de qualification, d'intégration aussi et de promotion.

L'État aux côtés des acteurs du tourisme pendant la crise : des mesures d'urgence et de relance pour assurer la résilience et le rebond du secteur.

LES ACTEURS DU TOURISME ONT ÉTÉ PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

L'activité touristique française a été fortement affectée par la crise sanitaire et les mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie. Ainsi, en 2020, la France n'a pu accueillir que 40 millions de touristes étrangers (-56 % par rapport à 2019). Les nuitées ont chuté de 54 % et les recettes internationales de voyages de 50 %. L'effet de la crise s'est également manifesté en matière d'investissements : la baisse est estimée à 25 % sur 2020, avec des secteurs et des géographies plus touchés que d'autres.

DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2020, LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU SECTEUR DU TOURISME A REPRÉSENTÉ PLUS DE 38 MILLIARDS D'EUROS

En réaction à la crise sanitaire, le Gouvernement réponde présent et a rapidement mis en place d'importantes mesures de soutien en faveur du secteur du tourisme (entreprises, collectivités et opérateurs).

Ainsi, les mesures d'urgence mises en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) ont particulièrement soutenu le tourisme (cf. *tableau 1*) :

- les volumes de prêts garantis par l'État (PGE) ont atteint près de 13 milliards d'euros et ont bénéficié à près de 125 000 entreprises du secteur ;

- le secteur a pu bénéficier du dispositif d'activité partielle à hauteur de 8,6 milliards d'euros ;
- le fonds de solidarité (incluant le dispositif « coûts fixes » élargi et les adaptations pour les outre-mer) a représenté plus de 15 milliards d'euros pour les acteurs du tourisme.

En complément, près d'1,7 milliard d'euros ont été mobilisés pour soutenir l'investissement du secteur en période de crise (cf. *tableaux 2 et 3*) :

- les volumes de prêt à long terme (prêts Tourisme, prêts Atout et prêts Rebond) atteignent 1 milliard d'euros ;
- les investissements en fonds propres représentent près de 700 millions d'euros ;
- les investissements en quasi-fonds propres s'élèvent à 19 millions d'euros ;
- les prestations d'ingénierie et de conseil de Bpifrance atteignent 4,30 millions d'euros.

UN PLAN DÉDIÉ AU TOURISME DE MONTAGNE MIS EN ŒUVRE POUR SURMONTER L'ANNÉE BLANCHE 2020-2021 ET RELEVER LES DÉFIS SPÉCIFIQUES DE NOS MASSIFS

Afin de renforcer le rebond et l'accompagnement des acteurs de la montagne, particulièrement affectés par la crise sanitaire et les mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie, le Gouvernement a lancé un grand plan de soutien à l'investissement baptisé « Avenir montagnes » qui mobilise près de 650 millions d'euros de crédits publics nouveaux, État et Régions, qui permettront de générer des investissements à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Le plan vise à répondre aux problématiques spécifiques de la montagne en diversifiant l'offre touristique, en accompagnant la transition écologique et énergétique et enfin en réhabilitant l'immobilier de loisirs d'un secteur particulièrement touché par la crise. Un effort supplémentaire de promotion de la montagne en France et à l'international par Atout France a aussi été décidé pour accélérer, dès cet hiver, la reprise de l'activité touristique et les recettes associées.

UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU SECTEUR

Face à la crise, le Comité de filière tourisme (CFT) a démontré son utilité et sa réactivité. Outil de concertation de tous les acteurs de la filière, le CFT est installé depuis janvier 2020. Il est composé de plus de 100 membres (entreprises, fédérations/associations professionnelles, organisations syndicales, collectivités territoriales, institutions, opérateur national Atout France, acteurs privés) et présidé par le Secrétaire d'État chargé du tourisme.

Pendant la crise, le CFT a permis de réunir de manière hebdomadaire l'ensemble des acteurs du secteur afin de mener un travail conjoint.

Au-delà des mesures économiques, sociales et fiscales en faveur du secteur, il a permis des échanges d'information constants dans un contexte d'urgence puis de faciliter et sécuriser la reprise des activités touristiques dans les territoires. Le CFT a également été l'organe privilégié de réflexion sur la stratégie de relance du secteur et, aujourd'hui, sur la reconquête et la transformation du tourisme pour les années à venir. Les quatre commissions du CFT (Emploi-formation, Tourisme durable, Compétitivité-simplification-règlementation et Numérique-innovation) ont ainsi produit de nombreuses propositions qui ont nourri le plan Destination France.



1- MESURES D'URGENCE (TRÉSORERIE – FINANCEMENT)

Mesures	Opérateur	Montant (en millions d'euros)
Fonds de solidarité : volets 1, 2, aides coûts fixes et dispositif remontées mécaniques au 30/09/2021	DGFIP – Régions	15 110
PGE tourisme au 25/10/2021*	Bpifrance	11 780
PGE « Saison » tourisme au 25/10/2021*	Bpifrance	1 190
Activité partielle au 17/06/2021	URSSAF-ACOSS	8 581
Montant total		36 661

* Montants préaccordés

2- MESURES DE RELANCE (ACTIONS EN FONDS PROPRES)

Mesures	Opérateur	Montant (en millions d'euros)
Prêt tourisme accordés au 30/09/2021	Bpifrance – Banque des territoires	752
Prêt Atout au 30/09/2021	Bpifrance	103
Prêts Rebond et Flash Rebond au 30/09/2021	Bpifrance – Régions	140
Investissements en fonds propres au 30/09/2021	Banque des territoires	548
Investissement en quasi-fonds propres (FAST) accordés au 30/09/2021	Bpifrance	19
Investissement en fonds propres (FIT1*, FIT2 et ETI2020) au 30/09/21	Bpifrance	135
Montant total		1 697

* y compris les réinvestissements opérés par Bpifrance sur le fond FIT depuis de début de la crise sanitaire

3- INGÉNIERIE ET CONSEIL

Mesures	Opérateur	Montant (en millions d'euros)
Accompagnement et conseil au 30/09/2021	Bpifrance	4,3
Total montant accordé		4,3



Le montant total accordé
à ces diverses mesures s'élève à
**38 362 millions
d'euros**

Destination

France :

un plan de reconquête et de transformation du tourisme



La crise sanitaire a accentué des défis structurels auxquels le secteur du tourisme fait face : montée en qualité et adaptation de l'offre touristique, développement des infrastructures touristiques, difficultés de recrutement et manque d'attractivité des métiers et carrières, investissement dans les transitions environnementales et numériques.

Elle a aussi constitué un facteur d'innovation et de rassemblement.

En effet, la crise a révélé les nombreuses interconnexions entre les acteurs de filière et de l'écosystème du tourisme. Elle a conduit un certain nombre de Français à (re)découvrir leur pays et ses richesses et les acteurs à innover et à repenser leur manière de faire.



Dans ce contexte, le président de la République a appelé de ses vœux, le 2 juin à Saint-Cirq-Lapopie (Lot), l'élaboration d'un **plan de reconquête et de transformation du tourisme**, confié au ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises, Alain Griset, et au secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoine.

Dans cette perspective, ce plan, baptisé « Destination France », a été coconstruit avec les acteurs du secteur (professionnels, élus, institutionnels) sur la base notamment des travaux du Comité de filière tourisme (CFT) et des cinq consultations territoriales menées par les deux ministres (déplacements sur les thèmes du tourisme littoral, tourisme rural, tourisme d'affaires et événementiel, tourisme Outre-mer, tourisme culturel et de savoir-faire). Au total, près d'une centaine de consultations ont été menées et une trentaine de contributions écrites ont été reçues.

Par ailleurs, à l'invitation du président de la République, et en co-organisation avec le World Travel & Tourism Council (WTTC), la première édition du **Sommet Destination France** s'est tenue à Paris le 4 novembre 2021, à l'Élysée puis à l'Hôtel de la Marine. Une soixantaine de P.-D.G. étrangers et français ont été reçus par le président de la République et les membres du Gouvernement pour à nouveau témoigner de leur engagement à maintenir un haut niveau de confiance dans l'attractivité touristique de la destination France. L'objectif poursuivi est d'inciter les opérateurs du tourisme à promouvoir la France auprès de leur clientèle du monde entier et à choisir la France pour créer ou recréer des emplois dans le secteur. Le sommet a aussi été l'occasion de travailler sur un état des lieux du tourisme en France et sur les adaptations et les

investissements que le secteur devra engager face aux évolutions des attentes et pratiques touristiques. Ces réflexions ont alimenté le plan Destination France.

UN PLAN À 10 ANS POUR TRANSFORMER LA 1^{RE} DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE

La France peut se féliciter d'être la 1^{re} destination mondiale en nombre de visiteurs, mais elle est, depuis peu, la 2^e en termes de valeur. Autrement dit, si les touristes aiment venir en France, ils ne saisissent pas suffisamment des services et produits que les acteurs de la filière ont à offrir. C'est pourquoi, dans le prolongement du soutien apporté au secteur pendant la crise, le Gouvernement entend poursuivre son engagement aux côtés des acteurs pour fixer, à 10 ans, une véritable trajectoire de transformation du secteur touristique.

Destination France vise à conforter la France dans sa place de 1^{re} destination touristique mondiale et de faire du tourisme français un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi, fondé sur un modèle plus qualitatif, durable et résilient, en phase avec les nouvelles attentes des clientèles française et internationale, notamment en matière de transition écologique. Ainsi, le Gouvernement souhaite faire de la France la **1^{re} destination pour le tourisme durable en 2030 et la 1^{re} destination vélotouristique**, à la même échéance. Les ambitions de Destination France reposent sur 5 axes stratégiques

1 – Conquérir et reconquérir les talents

Les entreprises du tourisme peinent à recruter, révélant une attractivité des métiers du tourisme en berne. Le plan vise à renforcer et pérenniser les emplois et les compétences du secteur afin d'améliorer l'attractivité des métiers, gages de qualité et de compétitivité dans un contexte où la concurrence internationale va s'intensifier. Le plan s'attaque aussi aux difficultés de recrutement rencontrées dans certaines branches (HCR, transports).

Pour cela, il est nécessaire de :

- accompagner les transformations de l'emploi et des compétences par une meilleure adaptation de l'offre de formation

(initiale comme continue), en cohérence avec les besoins des entreprises et des destinations ;

- restaurer l'attractivité des métiers du tourisme, notamment auprès des jeunes générations et de communiquer pour valoriser les carrières du tourisme qui offrent de nombreuses perspectives de formation, de progression et de mobilité.

2 – Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre

L'investissement est la clé de la montée en qualité des prestations touristiques attendue par les voyageurs d'aujourd'hui. Destination France vise à renforcer, à faciliter et à provoquer les investissements dans le secteur touristique français, avec un objectif de 20 milliards d'euros d'investissements en 2030 (contre 16 milliards d'euros en 2019). Cet effort doit se faire dans le sens d'une montée en qualité de l'offre touristique, en particulier de l'hébergement (hôtels, campings, meublés touristiques, colonies de vacances) et de la restauration (qualité des produits, de la prestation, du service, de l'expérience client).

L'objectif est de faire correspondre l'offre aux attentes nouvelles des touristes étrangers comme nationaux en matière d'accueil, de durabilité ou de connectivité. Le plan doit aussi être l'occasion de renforcer certains secteurs déjà attractifs mais très concurrentiels et affaiblis par la crise comme le tourisme d'affaires et l'évènementiel.

Pour ce faire, le plan œuvre non seulement à mobiliser les outils d'accompagnement et d'investissement à disposition du secteur, mais aussi à simplifier l'environnement réglementaire des acteurs. Le partage et la maîtrise de la « data » sont, quant à eux, la clé pour imaginer et concevoir de nouvelles offres, de nouveaux services et coller au plus près des attentes et des comportements des voyageurs. La meilleure résilience des acteurs du secteur passera donc par la production, la diffusion et la valorisation de données précises, réactives et territorialisées du tourisme, dans la perspective d'une meilleure connaissance du secteur par ses acteurs (opérateurs, entreprises, destinations). L'État travaillera à la mise en œuvre et au déploiement d'outils de mesure et d'observation efficaces et interopérables.



3 – Valoriser et développer les atouts touristiques français

Destination France doit être l'occasion de mettre en valeur les patrimoines naturels, paysagers et maritimes et la richesse de l'offre et de la vie culturelles de notre pays pour faire de ces atouts des facteurs d'attractivité touristique dans les territoires. À ce titre, les outre-mer, qui concentrent 80 % de la biodiversité française, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans l'accompagnement de leur offre touristique et la mise en valeur de leurs patrimoines naturels.

Sur cette base, le plan doit permettre de diversifier l'offre touristique, ouvrir de nouveaux marchés et allonger la durée des séjours, notamment autour de l'expérientiel, de l'itinérance et de la découverte, en lien, comme le souligne le rapport Rauscent, avec le tourisme rural et les activités sport et nature.

Cela suppose de :

- consolider les pôles touristiques existants et tirer profit des grands événements que la France accueillera dans les prochaines années notamment les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- soutenir la création et le développement de nouvelles destinations et itinérances, valorisant la diversité des identités des territoires et leur vitalité culturelle, y compris en zone rurale et en Outre-mer ;
- mettre en valeur les différentes formes de tourisme qu'offre la France pour proposer des expériences variées et nouvelles ;
- amplifier la communication et la promotion autour de cette offre nouvelle ou renouvelée, auprès du grand public comme de la distribution.



Cette nouvelle « mise en tourisme » facilitera, dans une démarche de tourisme durable, une meilleure répartition des flux et des retombées locales sur le territoire.

4 – Répondre aux enjeux de transformation du secteur

Le tourisme amorce de profondes transformations qu'il est nécessaire d'accompagner. C'est notamment le cas de la transition vers un **tourisme responsable et durable**, qui est à la fois une nécessité pour le secteur et une attente croissante des clientèles à la recherche de circuits de proximité et de séjours expérientiels, plus en lien avec la nature et plus respectueux de l'environnement et des territoires. Le plan doit ainsi favoriser la transition des secteurs à forts volumes de visiteurs, comme le tourisme littoral, culturel ou de loisirs. Cette volonté fait écho à une consultation sur le tourisme durable lancée en 2021 auprès de 50 000 participants en France et à l'international, révélant un plébiscite pour la préservation de la biodiversité, le développement des transports durables ou encore la nécessité de rééquilibrer l'activité touristique sur le territoire.

Le développement des infrastructures durables, notamment de mobilité, doit ainsi permettre de mieux attirer les flux de touristes vers et au sein du territoire national tout en proposant une expérience touristique de qualité. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer le parcours visiteur à l'entrée et à la sortie du territoire et d'amplifier la desserte des sites touristiques sur l'ensemble de la France, jusqu'aux derniers kilomètres, en étoffant une offre de transport et de mobilité durable. Plus particulièrement, le tourisme à vélo est en plein développement en France : 22 millions de Français font du vélo pendant leurs vacances et 20 % des touristes à vélo sont étrangers. Il permet de proposer aux touristes, tant français qu'étrangers, une solution de déplacement décarbonée dans un lien fort avec le paysage et le territoire. Dans cette perspective, le Gouvernement souhaite que la France soit la première destination mondiale pour le tourisme à vélo d'ici 2030, ce qui implique la réalisation de 100 % du schéma national des véloroutes et la mise en place de 20 000 lieux d'accueil dédiés au vélo à l'horizon 2030.

L'autre grande transformation concerne le **numérique** qui est à l'origine, à la fois, de nouveaux produits touristiques innovants et d'une meilleure compétitivité pour les



entreprises du secteur, notamment les TPE-PME, et pour les destinations touristiques. Ainsi, le plan fait de l'outil numérique et de l'innovation des vecteurs d'une plus grande attractivité touristique de la France, d'une expérience fluide et de qualité pour les visiteurs et d'une meilleure valorisation des territoires et destinations, en cohérence avec les impératifs de durabilité. Cela suppose l'accompagnement spécifique d'un écosystème d'entreprises innovantes dédié aux activités touristiques, pouvant rayonner à l'international mais aussi un soutien à la transformation numérique des TPE-PME du secteur.

5 – Promouvoir la destination France

Pour atteindre ses objectifs, Destination France doit permettre d'améliorer l'image et l'attractivité de la France vis-à-vis des voyageurs internationaux mais aussi de consolider le socle de touristes nationaux. Le plan a pour ambition, par des actions renforcées de promotion et de communication, de réaffirmer la place de la France comme destination de référence, de valoriser les nombreux atouts et la diversité des patrimoines nationaux et de faire du tourisme durable un facteur d'attractivité.

Par ailleurs, les grands événements sportifs internationaux que la France organisera ces prochaines années (championnats mondiaux de ski alpin à Courchevel Méribel et coupe du monde de Rugby en 2023, Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024) devront être l'occasion de renforcer l'image et la qualité de l'accueil de la destination France.

Des mesures concrètes

pour réaliser les ambitions
de Destination France



Afin d'assurer la reconquête et la transformation du secteur touristique, le Gouvernement a décidé de lancer le plan Destination France qui se fonde sur cinq axes d'intervention et mobilise plus d'1,9 milliard d'euros de crédits publics sur les trois prochaines années.

AXE 1 : CONQUÉRIR ET RECONQUÉRIR LES TALENTS

Dès le début de la crise sanitaire, le secteur du tourisme a massivement bénéficié des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour préserver les emplois et développer les compétences. À ce jour, près de 400 M€ d'aides du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (MTEI) ont été versés au profit des entreprises et des salariés de la filière, au-delà du dispositif d'activité partielle (8,6 Md€). Pendant la crise, la formation des salariés placés en activité partielle a été prise en charge via le **FNE- Formation** : 2,5 millions d'heures de formation ont été financées et près de 100 M€ d'aides ont été versées aux entreprises pour leur prise en charge. Le FNE a agi comme une protection supplémentaire pour préserver l'employabilité des salariés et développer leurs compétences. Par ailleurs, les entreprises les plus touchées par la crise et connaissant des difficultés plus durables peuvent recourir à l'**activité partielle de longue durée (APLD)** : plus de 16 millions d'heures ont déjà été indemnisées pour un total de 250 M€. Le bénéfice de cette mesure a été ouvert aux saisonniers sous certaines conditions.

Pour développer un nouveau vivier de compétences, les actions de formation de salariés en reconversion et de demandeurs d'emploi seront amplifiées en 2022 grâce au **plan de réduction des tensions** identifiées dans plusieurs secteurs stratégiques. Le rebond du secteur du tourisme passera également par une amélioration des conditions de travail et des rémunérations. En 2021, des discussions ont été initiées par le MTEI, notamment avec la branche hôtels-café-restaurants (HCR), sur la question des salaires dans la filière afin que soient revalorisées les rémunérations de certains métiers dans le cadre des négociations salariales de branche. Les discussions concernent également l'amélioration des conditions de travail : cette question constitue un véritable levier pour développer l'attractivité du secteur et des carrières.

En complément, des efforts seront poursuivis pour améliorer la formation continue des salariés du secteur grâce au FNE, favoriser le recours à l'alternance et développer des

modalités de formations innovantes (digitalisation, hybridation). L'État accompagne depuis plusieurs années les branches, les entreprises (notamment les TPE-PME) et les salariés dans des actions de prospective et d'adaptation des compétences via les **engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)** qui prévoient un cofinancement de plusieurs projets à hauteur de 4,6 M€. Plusieurs actions concrètes sont en cours, comme par exemple le déploiement de la plateforme *monemploi tourisme.fr* (plus de 350 000 visites entre juin et octobre 2021) fournissant de nombreuses informations pour les salariés du secteur (fiches métiers, passerelles, offres d'emploi). Ces actions seront poursuivies et développées notamment dans les territoires ultra-marins.

Valoriser les formations, métiers et carrières du secteur touristique

Mesure 1 - Lancer une grande campagne nationale de communication et instituer une semaine des métiers du tourisme pour valoriser les métiers et carrières du secteur, notamment auprès des jeunes.

Afin d'appuyer le rebond du secteur du tourisme et faciliter les recrutements, une **campagne de communication de niveau national** sera lancée au premier trimestre 2022 auprès du grand public et des jeunes générations pour promouvoir les formations et métiers du tourisme dans toute leur diversité.

Il s'agira également de valoriser les parcours professionnels afin de renforcer l'attractivité de la filière, d'attirer les talents et de les fidéliser. Cette campagne se déclinera au niveau régional : des outils de promotion des formations et des métiers seront co-construits et mis à disposition des acteurs territoriaux pour une diffusion la plus large possible.



Par ailleurs et dès 2022, l'ensemble des services et opérateurs de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises et institutionnels du tourisme seront appelés à se mobiliser lors d'un autre moment fort qui aura vocation à se répéter chaque année : la **semaine des métiers du tourisme**. Des événements de découverte des métiers seront proposés aux collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi. Des actions de recrutement et de promotion des opportunités de formation seront organisées par Pôle emploi, en lien avec les entreprises, pour permettre aux personnes en recherche d'emploi d'aller à la rencontre de leur futur employeur.

Par ces actions le Gouvernement entend faire connaître la diversité et la richesse des métiers du tourisme pour générer des vocations, notamment chez les jeunes.

Mesure 2 - Déployer des guichets d'accueil et d'orientation des saisonniers dans les territoires touristiques.

La question du travail saisonnier doit faire l'objet d'une attention particulière. Les activités liées au tourisme étant rythmées et

caractérisées par une saisonnalité, l'emploi saisonnier constitue une voie possible d'insertion dans le secteur. Pourtant, la population des saisonniers ne bénéficie pas toujours d'un accompagnement qui répondrait aux problématiques qu'elle rencontre, notamment en matière de logement. Plusieurs initiatives se sont mises en place dans les territoires, à l'image de l'expérimentation d'un « CDI saisonnier » en Corse. D'autres initiatives des collectivités territoriales permettent la diffusion d'informations et de renseignements à l'attention des saisonniers (offres d'emplois, statut, logement, mobilité) : elles prennent la forme de guichets physiques d'information et d'échange avec les employeurs locaux ou de plateformes locales de diffusion d'informations et d'offres d'emploi. Les services de l'État soutiendront, notamment en ingénierie, le **développement de nouveaux guichets d'accueil des saisonniers** portés par les collectivités territoriales et les employeurs, dans les zones touristiques où ils sont encore absents, afin de favoriser leur recrutement et leur fidélisation.

Structurer une filière d'excellence du tourisme

Mesure 3 - Créer un réseau d'excellence des écoles et formations du tourisme chargé de renforcer et de rendre attractives et visibles les formations du tourisme, permettant la création de 400 places d'étudiants entre 2022 et 2024.

Afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences des prochaines années, le Gouvernement agit en faveur d'une meilleure formation initiale et continue dans le secteur touristique. Parmi la centaine de **campus des métiers et des qualifications (CMQ)** labellisés à ce jour, 18 campus concernent les filières du « Tourisme – gastronomie » et « Métiers d'art et du patrimoine ». Soutenus à hauteur de 5 M€ par le Gouvernement (notamment pour les CMQ de Tours et des Hauts de France), ces campus permettent de former les publics de formation initiale et continue aux compétences de demain avec des parcours plus personnalisés et d'améliorer l'attractivité d'une filière en informant les jeunes, leurs familles et les professionnels en reconversion sur des métiers en pleine transformation. Pour renforcer les efforts de formation et conforter la place de la France dans les domaines du tourisme, un **réseau d'excellence d'écoles et formations du tourisme** sera créé à partir des établissements qui disposent d'une offre de formation significative en tourisme, notamment l'université d'Angers, 1er pôle européen dans ce domaine. Ce réseau sera chargé de rendre attractives et visibles, auprès des étudiants et leurs familles, des entreprises et des territoires, les formations d'excellence fondées sur une filière du tourisme complète et intégrée. Ainsi, 400 places de formation de niveau Bac+1 à Bac+5 seront ouvertes entre 2022 et 2023 et l'apprentissage sera développé. Le maillage territorial du réseau s'articulera avec les CMQ et les GRETA et permettra de répondre aux besoins des filières. L'action du réseau s'articulera avec celle de la Conférence des formations d'excellence du tourisme (CFET), qui est chargée de la labellisation des formations d'excellence et de leur promotion à l'international.

AXE 2 : RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR ET SOUTENIR LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'OFFRE

Mobiliser les outils de prêts et d'investissements publics en faveur de la montée en qualité de l'offre

La résilience et la transformation du secteur touristique passent par des investissements de long-terme et structurants permettant d'assurer la montée en qualité de l'offre, notamment d'hébergement et de restauration.

En mai 2020, dans le cadre du plan de relance Tourisme annoncé par le Gouvernement, d'importantes mesures en faveur du secteur ont été annoncées pour plus de 3 Mds€, portées par le Groupe Caisse des Dépôts. Ces mesures ont été déployées dès juillet 2020 en faveur des entreprises et des collectivités : au 30 septembre 2021, la Banque des Territoires a engagé 353 M€ en prêts et avances remboursables et 548 M€ en fonds propres, dans l'immobilier touristique, tant dans l'hébergement (hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, hôtellerie de plein air ou encore auberges de jeunesse, de milieu à haut de gamme), que dans les équipements comme les établissements thermaux. Ces actions se sont également déployées auprès des acteurs du tourisme social et solidaire. Bpifrance a de son côté engagé plus d'1 Md€ de prêts et plus de 150 M€ de fonds propres et quasi-fonds propres au profit du secteur.

Mesure 4 - L'offre publique de prêts de long terme en faveur du tourisme sera renforcée sur les deux prochaines années. La montée en qualité de l'hôtellerie-restauration des villes moyennes fera l'objet d'un soutien spécifique pour revitaliser ce segment nécessaire à l'attractivité touristique des territoires.

Après avoir activement soutenu l'investissement touristique au moment de la crise sanitaire, le Gouvernement souhaite aller plus loin et lancer un plan offensif pour assurer

la montée en qualité et la compétitivité de l'offre touristique française. Pour ce faire, **l'offre de prêt sur fonds d'épargne, le prêt Relance Tourisme de la Banque des territoires, est rendue pleinement opérationnelle et atteindra près de 500 M€ de financements d'ici 2023.** Cette offre destinée aux collectivités et aux entreprises est dédiée au financement d'infrastructures et d'immobilier du tourisme, des loisirs et de la culture et doit permettre aux acteurs du secteur de bénéficier de financements de très long terme (25 à 50 ans) complétant l'offre du secteur bancaire traditionnel. En complément, **et avec le soutien de la Banque des territoires, Bpifrance renforce son offre de prêt Tourisme destinée aux TPE, PME et ETI participant à l'attractivité touristique des territoires. Ainsi, par des rechargements progressifs en fonction des besoins exprimés par le secteur, les volumes de prêts supplémentaires atteindront 750 M€ d'ici 2023.**

L'accent sera aussi porté sur l'attractivité des villes moyennes. Aujourd'hui, nombre de ces villes sont exposées à une raréfaction progressive de leur offre d'hôtellerie-restauration, pourtant facteur d'animation de la vie locale et d'attractivité économique et

touristique. Pour accompagner les acteurs territoriaux dans la rénovation, la transformation et la transmission de ce parc hôtellerie-restauration indépendant, Atout France et la Banque des Territoires se mobilisent dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie en lançant un nouveau programme doté de 2,5 M€. Cette démarche a pour objectif de redynamiser ces centres villes moyennes en facilitant l'implication d'opérateurs exploitants par l'identification et la qualification d'opportunités, mais aussi la mobilisation de financements adaptés dès lors qu'un modèle économique viable et pérenne est établi avec eux.

Pour aller plus loin, la **Banque des territoires accompagnera la requalification de ce segment de l'hôtellerie-restauration à travers un programme d'investissement ciblé de 60 M€.** La Banque des Territoires contribuera aux côtés d'autres partenaires investisseurs à la création de véhicules d'investissement spécifiques dont l'objet sera d'acquérir, rénover et/ou procéder à l'extension d'établissements hôteliers et de restauration de moyenne gamme, prioritairement dans des villes moyennes.



En complément, plusieurs simplifications règlementaires viendront encourager les investissements dans le secteur

Mesure 5 - Simplifier le cadre réglementaire pour encourager l'investissement dans les secteurs de l'hôtellerie de plein air et des résidences de tourisme.

- Le Gouvernement souhaite compléter son soutien à la montée en qualité de l'**offre d'hôtellerie de plein-air (HPA)**, première offre d'hébergement touristique marchand en France, en adaptant et simplifiant la réglementation en vigueur. Ainsi, le quota d'habitations légères de loisirs (HLL) sera relevé de 35 à 55 HLL lorsque le terrain comprend moins de 175 emplacements et à 40 % du nombre total d'emplacements lorsque le terrain de camping comprend au moins 175 emplacements. Les exploitants se verront également accorder une souplesse d'exploitation et pourront, sous certaines conditions, réorganiser leurs terrains sans avoir à réaliser des formalités administratives contraignantes.
- Le développement des **résidences de tourisme** sera conforté par une meilleure information préalable à l'investissement des acquéreurs particuliers de logements sur les obligations qui découlent du bail commercial consenti aux gestionnaires des résidences. Cette information permettra ainsi de rééquilibrer les relations entre les acquéreurs-investisseurs et les exploitants de résidences, favorisant le développement de meilleurs projets.

Les acteurs du tourisme d'affaires et de l'évènementiel et les opérateurs de voyages et de séjours seront soutenus par des dispositifs dédiés

Mesure 6 - Soutenir à hauteur de 100 M€ les acteurs du tourisme d'affaires et de l'évènementiel.

Afin de soutenir le tourisme d'affaires et de l'évènementiel, le Gouvernement a décidé de mettre en place une mesure sectorielle dédiée à l'évènementiel professionnel pour accompagner ce secteur très concurrentiel dans la reprise de son activité, fortement affectée par la crise sanitaire. Ce plan doté de 100 M€ se structure autour de trois mesures visant un rebond dès 2022 et une montée en qualité des infrastructures à plus long-terme :

- une aide au retour des exposants sur les principaux salons et foires français ;
- une enveloppe permettant de financer le retour des principaux acheteurs internationaux, ciblée sur les salons et foires stratégiques à dimension internationale ;
- une mobilisation de prêts sur fonds d'épargne par la Banque des territoires pour financer des projets de long-terme de montée en qualité des sites évènementiels (parcs d'exposition et centres de congrès), notamment sur les plans environnementaux et numériques.

Mesure 7 : Mettre en place un mécanisme de réassurance publique pour sécuriser le marché de la garantie financière des opérateurs de voyages et de séjours.

Par ailleurs, afin de sécuriser et stabiliser le marché de la garantie financière des opérateurs de voyages et de séjours (OVS), particulièrement affecté par la crise économique et sanitaire, le Gouvernement prévoit de mettre en place un schéma de réassurance publique à hauteur de 165 M€ pour un montant de garantie de l'État estimé à 1,5 Md€. Ce dispositif de réassurance sera opéré par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). La CCR sera ainsi habilitée à conclure des conventions de réassurance avec tous les types d'acteurs de la garantie financière OVS, notamment l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), pour le compte du dispositif de réassurance.



Structurer et valoriser les données touristiques au profit des acteurs du secteur

Mesure 8 : A travers France Tourisme Observation, structurer et valoriser les données touristiques au profit d'une meilleure connaissance du secteur.

Le Gouvernement souhaite accélérer le déploiement de **France Tourisme Observation** (FTO), plateforme portée par Atout France qui facilitera l'analyse des données touristiques en temps réel (pilotage conjoncturel, données structurelles, dimension prospective) au profit de ses acteurs (têtes de réseaux, acteurs privés, collectivités). En effet, la maîtrise et l'exploitation de la donnée touristique représentent un enjeu majeur pour la France en termes de compétitivité, de création de nouveaux services mais aussi d'indépendance. L'émiettement des acteurs français du tourisme a empêché l'émergence d'une initiative globale de partage et d'usage de la donnée touristique française. La crise sanitaire a mis en évidence le besoin de données précises, spatialisées et réactives pour accompagner les décisions de court terme et appuyer le rebond de l'économie touristique. Le Gouvernement

souhaite instituer en complément une instance de gouvernance des données touristiques rassemblant les principaux acteurs publics (Direction générale des entreprises, Banque des territoires, Atout France, ADN Tourisme) car une meilleure coordination entre les initiatives en cours permettra d'améliorer l'interopérabilité des plateformes existantes.

Consolider la demande touristique dans une logique de « vacances pour tous »

Le plan Destination France, essentiellement porté sur l'attractivité et la durabilité de l'offre touristique, doit également être l'occasion d'assurer la résilience du secteur en permettant au plus grand nombre de Français de partir en vacances.

Alors que la crise sanitaire affectait particulièrement le secteur, le Gouvernement a souhaité soutenir le rebond touristique en encourageant le départ en vacances de tous les Français : en 2020, une enveloppe de 40 M€ en provenance de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), abondée par les régions volontaires, a permis de financer des chèques-vacances exceptionnels de 300 à 500 € pour 300 000 familles. En parallèle, le dispositif

« Vacances apprenantes » a été déployé pour faire des vacances d'été 2020 et 2021 un temps éducatif pour près de 1 500 000 enfants fragilisés, avec la mobilisation des acteurs associatifs et des collectivités locales. Des réflexions ont également été lancées pour relancer les classes de neige et classes de découverte. Au mois de mai 2021, l'État a souhaité renforcer le programme « Départ 18:25 » de l'ANCV alors que la crise touchait particulièrement les jeunes adultes. Un dispositif exceptionnel et dérogatoire a ainsi été mis en place et a permis à plus de 23 000 jeunes d'être soutenus financièrement dans leur départ en vacances entre juin et septembre 2021.

Mesure 9 - Soutenir financièrement le départ en vacances de 50 000 jeunes et 100 000 seniors par an d'ici 2025 et favoriser l'offre de tourisme social pour les ultra-marins.

Afin de renforcer l'objectif de « vacances pour tous » dans la durée, le Gouvernement, en lien avec l'ANCV, soutiendra financièrement le départ en vacances de 50 000 jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à 250 € d'aide) mais aussi 100 000 seniors (jusqu'à 180 € d'aide), par an, d'ici 2025. Une expérimentation spécifique sera par ailleurs lancée pour mobiliser l'offre de tourisme social outre-mer, en particulier à destination des habitants de ces territoires, avec un objectif de 10 000 départs en vacances en 2022. Au total, près de 70 M€ seront consacrés au départ en vacances des Français d'ici 2025.

AXE 3 : VALORISER ET DÉVELOPPER LES ATOUTS TOURISTIQUES FRANÇAIS

La France dispose de très nombreux atouts touristiques liés à la richesse de son patrimoine matériel, immatériel et naturel et à sa culture. Dans une logique d'attractivité de la destination France et de diversification de l'offre touristique, Destination France doit être l'occasion de préserver et mettre en valeur ces atouts.

Mesure 10 - Créer, au sein d'un fonds Destination France, un volet de 51 M€ consacré au soutien et au développement des atouts touristiques français.

En matière de sites naturels, l'accélération des investissements en faveur de la préservation de la biodiversité terrestre et maritime permettra de réduire la pression sur ce capital commun. A ce titre, 1 000 kilomètres de sentiers de pays seront créés ou restaurés en complément du plan Avenir Montagne (1 000 kms de sentiers de montagne restaurés). Le programme « France vue sur mer » sera renforcé afin de poursuivre l'ouverture, la restauration et la valorisation touristique de 1 200 kms de sentiers du littoral pour porter à plus de 7 000 kms le linéaire de sentiers côtiers gratuit et accessible à un large public. Enfin, en matière de mouillages écologiques, 35 zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) seront créées, une cinquantaine de coffres seront financés et les procédures administratives (barèmes, redevance domaniale) seront harmonisées pour réduire les délais d'instruction et d'autorisation, tout en préservant les sites écologiquement sensibles.

La culture constitue, tant pour les touristes français qu'internationaux, l'une des premières motivations d'un séjour en France. Alliant culture et tourisme, le label Capitale française de la culture, annoncé lors du Conseil interministériel du tourisme du 17 mai 2019 et lancé en 2020, encourage, valorise et soutient les collectivités qui font le choix de la culture pour dynamiser leur territoire et contribue ainsi au rayonnement de la France et de son riche maillage culturel. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2021, France Relance permet de soutenir le rebond du tourisme culturel en investissant pour le patrimoine dans les territoires, en favorisant la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création et en consolidant nos grandes filières économiques culturelles. A ce titre, le plan de relance consacre notamment une enveloppe de 614 M€ au patrimoine culturel (restauration de monuments et équipements – cathédrales, château de Villers-Cotterêts, soutien aux établissements publics comme le Louvre, Versailles, Universcience etc.) pour stimuler

l'activité et l'attractivité touristique des territoires. L'opération « Réinventer le patrimoine », qui a pour objectif de valoriser des biens patrimoniaux et développer l'offre culturelle, touristique et événementielle des territoires, est poursuivie en 2022.

Pour aller plus loin, Destination France souhaite encourager un tourisme culturel mieux partagé dans les territoires en valorisant les **32 Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe** (ICCE) qui cheminent à travers la France et permettent de découvrir un patrimoine européen riche et diversifié. Particulièrement présents dans les territoires ruraux, mobilisant une large diversité de partenaires publics et privés, ces ICCE représentent d'authentiques leviers pour le développement d'un tourisme culturel durable. Ainsi, en lien avec l'Institut Européen des Itinéraires Culturels, ces 32 ICCE feront l'objet d'une meilleure valorisation auprès du public, des institutions et des professionnels du tourisme (communication, carte numérique interactive, signalétique, événements).

Enfin, **le tourisme de savoir-faire** constitue pour la France un atout touristique et une filière d'avenir : il permet à la fois de mettre en tourisme de nouveaux lieux, en valorisant le patrimoine industriel et technique, les savoir-faire d'excellence et métiers d'art français, et de promouvoir la production nationale et ses métiers en direction du grand public. Aujourd'hui 2 000 entreprises ouvrent leurs portes au public et donnent ainsi à voir et à comprendre leur outil de production : de la très petite entreprise artisanale au grand groupe, elles couvrent tous les secteurs d'activité, des métiers d'art aux biens de consommation (agroalimentaire, industries technologiques, BTP et matériaux de construction, cosmétique et bien-être, énergie et environnement, mode et textile, luxe, etc.). Le Gouvernement ambitionne de doubler ce nombre à l'horizon 2025 et de structurer la filière au niveau national en la dotant d'un modèle économique pérenne. Seront financés, dans le cadre du projet de structuration de la filière piloté par l'association « Entreprise et Découverte », et en coopération avec les Régions intéressées, 100 entreprises dans leur projet d'ouverture aux touristes français et internationaux (investissements, équipements, formation, promotion, médiation).



Accompagner la mise en tourisme des territoires

La « mise en tourisme » des atouts et des richesses naturelles et culturelles doit être fondée sur la découverte, le ressourcement et l'émerveillement. Le développement des destinations et produits touristiques valorisant la diversité des patrimoines et la culture et favorisant un tourisme plus durable doit être mieux accompagné, partout en France. Elle doit aussi permettre de développer les synergies entre toutes les formes de tourisme qu'offre la France pour proposer des offres diversifiées et innovantes.

Mesure 11 - Consacrer un volet de 55 M€ au sein du fonds Destination France à la valorisation et au renforcement d'une offre d'ingénierie touristique pour les territoires.

Ainsi, les territoires touristiques volontaires, qu'ils soient emblématiques, en déficit d'ingénierie ou émergents, pourront bénéficier d'un accompagnement en **ingénierie avec Destination France**. Cet accompagnement, doté de 55 M€, soutiendra et accompagnera les projets portés par les collectivités qui visent à mettre en valeur le potentiel touristique d'un territoire et à définir une stratégie touristique globale et durable, dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Seront particulièrement valorisées la constitution et le développement de circuits touristiques territoriaux valorisant les atouts et patrimoines français. L'accompagnement reposera sur deux piliers complémentaires ayant démontré leur efficacité : un soutien direct en ingénierie dans le cadre des marchés à bon de commande de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les appels à manifestation d'intérêts d'Atout France dans le cadre de France Tourisme Ingénierie.

Par ailleurs, le classement d'une commune en « **station classée de tourisme** » constitue une reconnaissance par l'État des efforts accomplis par les communes pour structurer une offre touristique d'excellence sur leur territoire. Le Gouvernement s'engage, en partenariat avec l'Association Nationale des Élus des Territoire

Touristiques (ANETT), à valoriser les lauréats du classement en station de tourisme. Chaque année, un événement en présence du ministre chargé du tourisme et des actions de promotion permettront de reconnaître les nouvelles communes classées et celles qui ont vu leur label prolongé afin de mieux mettre en valeur le travail accompli et la qualité de l'offre touristique.

AXE 4 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANSFORMATION DU SECTEUR

Accompagner la transition du secteur vers un tourisme responsable et durable

Destination France a pour ambition de faire de la France la première destination du tourisme durable d'ici à 2030. Cette transition est à la fois une nécessité pour le secteur, une attente croissante des clientèles et une ambition portée par les acteurs et territoires touristiques.

Mesure 12 - Élargir le périmètre et renforcer les moyens du Fonds Tourisme Durable.

Dans cette perspective, le plan consacre des moyens supplémentaires à l'accompagnement, prioritairement des TPE-PME du tourisme, à la transition écologique via le Fonds Tourisme Durable, lancé dans le cadre de France Relance avec une enveloppe de 50 M€ pilotée par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Sur la base d'un diagnostic réalisé par des relais territoriaux de l'ADEME, chaque entreprise de l'hébergement et de la restauration peut accéder à des accompagnements financiers dans tous les domaines de la transition écologique. Par ailleurs, le volet du fonds dédié au « slow tourisme », qui prend la forme d'un appel à projet destiné à accompagner l'émergence ou la consolidation de projets « slow touristiques » dans les territoires ruraux, a déjà rencontré un vif succès avec plus de 500 projets déposés et 60 dossiers accompagnés, confirmant le potentiel de développement de cette filière.

Le Fonds Tourisme Durable sera ainsi rechargé et amplifié. Son périmètre géographique d'éligibilité sera étendu pour donner plus de cohérence à ses interventions. Le volet 3 « slow tourisme » sera ouvert à d'autres propositions touristiques susceptibles d'accélérer la transition durable comme l'agritourisme ou l'écotourisme, des filières qui représentent un fort potentiel de développement en particulier en Outre-mer. **Cela doit permettre d'accompagner 300 restaurants, 450 hôtels-restaurants, 1 000 autres structures d'hébergement (tourisme social, tourisme Outre-mer etc.).** D'une manière générale, les spécificités des entreprises et de l'économie ultra-marines seront prises en compte.

Exemples de projets accompagnés :

Volet 1 - Restauration : réduire les déchets par la création d'une lunch box avec consigne, agir sur l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial, mettre en place des actions de communication auprès de la clientèle afin de promouvoir la politique environnementale ;
Création, par une agence réceptive, d'un nouveau catalogue de produits autour de la revalorisation du patrimoine rural ;

Volet 2 – Hébergement : réaliser un audit énergétique pour améliorer les performances des bâtiments, impliquer le personnel via une formation aux écogestes, activer une démarche de certification à l'Ecolabel européen, installer des toilettes sèches ;

Volet 3 – « Slow tourisme » :

- ▶ Prestations d'itinérance et de découverte immersive sur et autour de la nouvelle voie verte Sud Touraine
- ▶ Création, par une auberge, de séjours de découverte de la « cuisine blanche » avec participation active des visiteurs ;
- ▶ Mise en place, au sein d'un tiers-lieu, d'activités de découverte de la permaculture, de sensibilisation à une autre alimentation, de rencontres-expérimentation des low techs, et de séjours expérientiels ;
- ▶ Aménagement d'un patrimoine créole remarquable en un éco-site proposant des activités écotouristiques, culturelles, de pédagogie à la biodiversité et de bien-être ;
- ▶ Acquisition, par une entreprise en création, d'hébergements insolites et de vélos afin de proposer des séjours de découverte immersive sur et autour d'une voie verte.

Mesure 13 - Accompagner de manière spécifique l'adaptation des campings au changement climatique en zone littorale.

Par ailleurs, l'accueil en hôtellerie de plein air répond aux nouvelles attentes des clientèles et notamment au besoin de proximité avec la nature. Nombre de structures sont insérées dans des espaces naturels et souhaitent participer à leur préservation. Un « plan camping 2030 », centré sur les enjeux d'économie circulaire et d'énergies renouvelables, est actuellement mené en partenariat avec l'ADEME et la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) dans trois régions volontaires (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Corse) jusqu'en 2022. Ce plan se conclura par la rédaction et la diffusion d'un guide national valorisant les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des structures de France.

En complément, outre la mobilisation du Fonds Tourisme Durable pour accompagner les hébergements de plein air dans la transition écologique et l'adaptation de leurs offres au « slow tourisme », le Gouvernement souhaite expérimenter un suivi spécifique de 8 établissements en zone littorale faisant face à des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique et notamment du recul du trait de côte.

Mesure 14 - Moderniser et verdir les classements des hébergements touristiques.

Le classement des hébergements marchands par Atout France constitue un instrument d'incitation très efficace pour pousser à l'amélioration de la qualité de l'offre et à son adaptation aux nouvelles attentes de la clientèle. C'est pourquoi une modernisation et un verdissement des classements des hébergements touristiques seront mis en place en 2022. Les révisions qui seront mises en œuvre permettront notamment de mieux tenir compte des impératifs de durabilité et d'environnement. A cet égard, différents classements sont modernisés, comme celui des hôtels ou encore celui des meublés de tourisme, qu'il convient de soutenir. Pour tenir

compte des nouveaux comportements des touristes et des offres innovantes, un classement, très spécifique, est créé pour les auberges collectives (hostels). La France entend être un exemple parmi ses voisins européens.

Mesure 15 - Mettre en place des outils visant la réduction de l'empreinte écologique du secteur et adopter un tableau de bord du tourisme durable.

Afin de servir l'ambition de la France de devenir la 1ère destination du tourisme durable en 2030, des outils de pilotage de l'empreinte écologique seront mis à la disposition des filières et des entreprises du tourisme. L'ADEME, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et CDC Biodiversité unissent leur expertise pour accompagner ses opérateurs dans la réduction de l'impact de leur activité en matière d'émission de gaz à effet de serre ou de perte de biodiversité.

Avec des entreprises volontaires, Destination France sera un démonstrateur de la capacité de ce secteur à répondre à ces défis, renforcer l'ancrage territorial des entreprises et prendre en compte les préoccupations des visiteurs.

Pour accompagner les acteurs de l'évènementiel dans la transition écologique, l'État et l'Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV) signeront un « Engagement pour la Croissance Verte » (ECV). Cette charte encourage notamment la réduction des ressources mobilisées en amont comme la réduction des déchets en aval, le développement de dispositifs de réemploi, de réutilisation et de recyclage ou encore le recours à des matériaux issus de filières responsables.

A l'échelle de la filière tourisme, un tableau de bord permettra de piloter cette transition durable du tourisme au niveau national et de valoriser la France en tant que destination de tourisme durable et l'engagement de ses acteurs à l'international. Il mettra à disposition des données quantifiées sur la consommation et les effets des mesures d'accompagnement de la transition durable du tourisme. Il permettra d'ajuster si nécessaire ces mesures et donner de la visibilité à l'action des entreprises française du tourisme.



Verdir les transports touristiques et développer les mobilités douces

Mesure 16 - Au sein du fonds Destination France, créer un volet de 44 M€ pour soutenir l'investissement dans les infrastructures touristiques durables.

Les politiques des transports mises en place par le Gouvernement, notamment avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) en 2019, ont pour objet de proposer, avec les collectivités locales concernées, des transports plus durables sur le territoire national. Ces alternatives bénéficient aux touristes tant pour leurs déplacements pour se rendre sur le lieu de vacances que pour l'accès aux sites touristiques. C'est le cas, à titre d'illustration, du plan Avenir montagnes : l'État accompagne à hauteur de 10 M€ l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité du premier et dernier kilomètre en montagne par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt porté par France Mobilités et l'ANCT.

Par ailleurs, l'État accompagne le développement du vélotourisme notamment par la publication en décembre 2020 du schéma national des véloroutes qui définit un réseau de 56 itinéraires nationaux et 25 000 kms en France, schéma déjà réalisé à hauteur de 74 %. Des aides à la réalisation d'aménagements cyclables ont également été octroyées pour la première fois depuis 2018 : 364 M€ ont déjà été attribués sur l'ensemble du territoire qui permettent notamment de développer des voies vertes ou d'améliorer les accès à vélo aux sites touristiques. De plus, depuis 2021, les trains neufs et rénovés doivent comporter au moins 8 places pour emporter son vélo à bord, afin de développer l'acheminement des cyclotouristes sur leur lieu de départ. Les trains seront donc équipés progressivement alors que le trafic de cyclistes à bord augmente d'ores et déjà (+ 65 % au 1er trimestre 2021 par rapport à 2019, sur les TGV).

Pour accélérer le développement du tourisme à vélo et faire de la France la première destination cyclotouristique en 2030, les véloroutes doivent continuer de se développer

et les services dédiés doivent se renforcer. Ainsi, dans le cadre de Destination France, **l'ADEME accompagnera l'engagement des acteurs du tourisme, notamment des collectivités, sous la forme d'appels à projet visant à promouvoir ou étudier la création et l'amélioration de véloroutes ou mettre en place des aires de service dédiées le long d'un itinéraire.** Seront également accompagnés les sites touristiques ou offices du tourisme souhaitant investir pour obtenir le label « accueil vélo » notamment par la création de places de stationnement.

L'accélération de la transition écologique du tourisme passera également par la conversion de certains modes de transport touristiques. Ainsi, **les petits trains routiers touristiques seront éligibles au bonus écologique de 30 000€ pour l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.**

En matière d'infrastructures touristiques, les ports de plaisance et les bases nautiques participent au dynamisme des territoires en particulier littoraux en proposant des activités à forte valeur ajoutée : activités nautiques, vente, réparation, entretien des navires. Ils établissent des liens importants entre les citoyens et la mer. Les ports et bases sont particulièrement concernés par les enjeux de transition durable. Afin de soutenir la transformation du secteur, **l'État soutiendra les projets de verdissement, de modernisation et de lutte contre la montée des eaux des ports de plaisance et des bases nautiques.** Le Gouvernement s'engage ainsi à accompagner les acteurs du secteur qui ont entamé des projets pour transformer leur modèle, notamment pour moderniser les infrastructures, assurer leur transition écologique et en faire de véritables lieux d'accueil, de services, de convivialité et d'animation locale dans la perspective d'un tourisme durable et 4 saisons.

Accompagner la transition numérique des acteurs du tourisme

Mesure 17 - Soutenir le développement et le rayonnement des start-ups du tourisme.

La France a développé un écosystème de l'innovation touristique riche, comme l'illustre la création d'incubateurs et d'accélérateurs appartenant au réseau France Tourisme Lab : 1er réseau au monde d'incubateurs et d'accélérateurs pour le tourisme que fédère, au niveau national, la Direction générale des entreprises (DGE), et qui a accompagné, à ce jour, plus de 390 startups, dont 80 présentes à l'international, pour un total de 1 750 emplois créés et de 200 M€ de fonds levés.

Le Gouvernement souhaite à présent adopter une stratégie plus offensive de déploiement commercial, de consolidation financière et de visibilité internationale de cet écosystème. Un plan « Tourism Tech » sera lancé en lien avec Bpifrance, Atout France et Business France pour renforcer la communauté (événements, mise en réseau) et soutenir à la fois le développement de startups (via des territoires d'expérimentation) et l'émergence de licornes françaises dans la Tech du tourisme et de l'événementiel via notamment une présence renforcée sur les salons internationaux et des missions et programmes d'accélération à l'étranger.

À ce titre, un appel à projets « Transformer les activités touristiques par le numérique » sera lancé dans le cadre du concours d'innovation i-Nov porté par Bpifrance. Enfin, Destination France a pour ambition de structurer et d'accompagner une filière française de l'e-événementiel, notamment en mobilisant les acteurs de l'écosystème et en soutenant les projets les plus innovants. Cette mesure intervient alors que le secteur du tourisme d'affaires et de l'événementiel a été particulièrement touché par la crise sanitaire et les mesures prises pour lutter contre l'épidémie.

La plateforme Alentour, lancée le 30 septembre 2021, à la demande du Gouvernement, et portée par la Banque des territoires à hauteur de 50 M€ sur 5 ans, met en relation les établissements d'hébergement avec les porteurs d'activités touristiques, afin de proposer aux clientèles un panel d'activités à leur arrivée dans leurs hébergements touristiques. A terme, Alentour a pour ambition de devenir la plateforme de référence en matière d'activités touristiques, proposées par des porteurs de plus en plus numérisés, en partenariat avec les acteurs institutionnels (Comités régionaux du tourisme, agences départementales de tourisme, offices du tourisme...).

L'agrégation des données de réservation en temps réel pourrait alimenter la plateforme France Tourisme Observation. D'autre part, DATAtourisme pourrait fournir à Alentour des données concernant les opérateurs de loisirs et les établissements d'hébergement.



Mesure 18 - Accompagner la transition numérique des TPE-PME du tourisme.

Enfin, en dehors de son écosystème d'innovation, le tourisme reste un secteur atomisé qui présente des niveaux de maturité numérique très hétérogènes selon les segments (hébergement, restauration, activités) et la taille des entreprises. Dans le cadre du déploiement des dispositifs France Relance, plusieurs actions ont déjà été prises afin de soutenir les efforts de numérisation du secteur touristique :

- plus de 19 000 entreprises ont bénéficié des chèques France Num (subvention de 500 €) ;
- plus de 3 000 diagnostics de maturité numérique ont été menés par CCI France auprès d'entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, suivis d'un plan d'action personnalisé pour leur montée en gamme numérique ;

Destination France veut poursuivre les efforts entrepris auprès des TPE-PME du tourisme en intégrant mieux leurs spécificités au réseau France Num et en étoffant l'offre de formation au numérique dédiée au secteur touristique. En complément, les réseaux des CCI et CMA se mobiliseront en faveur de la transformation numérique du secteur cafés-hôtels-restaurants : 10 000 entreprises feront l'objet d'un diagnostic pour évaluer la valorisation/visibilité de leur savoir-faire sur internet sur des sites, rubriques, plates-formes, mots clés associé à leur territoire et proposer un plan d'action.

AXE 5 : PROMOUVOIR LA DESTINATION FRANCE ET CONSOLIDER SES PARTS DE MARCHÉ

Mesure 19 - Renforcer les actions de communication et de promotion de la destination France, auprès des touristes comme des investisseurs.

Afin d'assurer le rebond touristique après la crise sanitaire et faire face à la concurrence internationale, le Gouvernement a décidé de lancer un **vaste plan de communication et de**

promotion de la destination France jusqu'en 2024, piloté par Atout France. Ce plan, doté de 20 M€, a pour ambition de réaffirmer la place de la France comme destination de référence, de valoriser les nombreux atouts et la diversité des patrimoines nationaux et de faire du tourisme durable un facteur d'attractivité. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le réseau diplomatique français participeront également à la promotion internationale et à l'attractivité de la destination France.

Divers leviers seront mobilisés, notamment en faveur des marchés européens et internationaux : campagnes grand public, sites Internet rénovés et augmentés, actions BtoB et presse, formation de la distribution sur les marchés internationaux.

Les actions de promotion seront aussi l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs du tourisme culturel et d'encourager leur coopération à travers l'organisation de nouvelles « Rencontres nationales et régionales du tourisme culturel ». Enfin, Atout France apportera une réponse aux besoins de formation continue des cadres du secteur touristique ultra-marin par des propositions de modules innovants (connaissance du marché, évolution de la demande etc.).

Par ailleurs, le succès du premier Sommet Destination France, tenu le 4 novembre à Paris, a souligné l'importance d'une rencontre régulière de haut niveau entre les responsables publics et les représentants des grandes entreprises du tourisme mondial, notamment pour y promouvoir la destination France et inciter les opérateurs et investisseurs à s'y engager. Le Sommet Destination France sera pérennisé et se réunira désormais chaque année.

Mesure 20 - Tirer profit des grands événements sportifs internationaux et notamment les JOP 2024 pour valoriser la destination France.

Par ailleurs, la France accueillera en 2023 et 2024 trois grands événements sportifs internationaux : championnats mondiaux de ski alpin à Courchevel Méribel et coupe du monde de Rugby en 2023, **Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024**. Ces trois événements, et notamment les JOP 2024,

seront l'occasion de renforcer l'attractivité et la qualité de l'accueil de la destination France, d'optimiser les retombées économiques de ces événements en incitant les visiteurs internationaux à étendre la durée de leur séjour et à promouvoir le savoir-faire événementiel de la France.

Afin de concrétiser ces objectifs, deux équipes dédiées seront lancées d'ici la fin de l'année 2021 : **Destination France Rugby 2023 et Destination France JOP 2024**. Ces groupes de travail rassembleront les différentes parties prenantes de ces événements (État, collectivités, Atout France, organisateurs, mouvement sportifs, fédérations professionnelles du tourisme, associations) pour accompagner l'ensemble des acteurs dans la promotion de l'excellence française, former nos jeunes aux emplois et carrières du tourisme, encourager les projets innovants et proposer des actions visant à améliorer l'attractivité touristique des territoires et l'expérience des visiteurs.

A ce titre, outre les actions de promotion mettant en valeur ces événements qui seront conduites en partenariat avec Atout France, le Gouvernement souhaite que la priorité soit donnée à l'amélioration de l'expérience touristique au moment des grands événements : mise en place de programmes d'accueil dans les aéroports et les gares, formation des taxis et des hébergeurs des destinations hôtes à l'accueil des visiteurs internationaux, mobilisation des volontaires des villes hôtes. Par ailleurs, le projet de billetterie interconnectée sport-tourisme-culture-transport (BIC) permettra de faciliter l'acquisition, par les spectateurs de ces événements, de produits culturels et touristiques autour des villes hôtes de compétition.



UNE MISE EN ŒUVRE ET UNE GOUVERNANCE TERRITORIALISÉES DU PLAN

Mesure transversale - Instauration d'une gouvernance territorialisée du plan Destination France.

La mise en œuvre du plan Destination France, pilotée par les ministres chargés du tourisme et des PME, fera l'objet d'un suivi régulier au sein du Comité interministériel du tourisme (CIT) présidé par le Premier ministre.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite que l'exécution du plan soit en phase avec les spécificités et les besoins des territoires. Ainsi, les moyens financiers débloqués par l'État sur les trois prochaines années pour le fonds Destination France seront déconcentrés et confiés aux préfets.

En complément, le Gouvernement propose de créer, dans chaque région et pour une durée de 3 années, un comité État-Région pour le tourisme chargé de mettre en œuvre, de manière territorialisée et en associant les autres niveaux de collectivités, les mesures du plan Destination France faisant l'objet d'un co-financement. L'État et les Régions inscriraient ainsi la mise en œuvre du plan dans une logique de contractualisation qui permettra de territorialiser et démultiplier les effets du Plan.

La déclinaison du plan Destination France dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) ainsi que dans les collectivités d'Outre-mer (COM) sera à l'ordre du jour du premier Comité stratégique du tourisme outre-mer (CSTOM), qui se tiendra début 2022 et accueillera les acteurs ultramarins du tourisme.

Dans ce cadre, des actions structurantes et concrètes seront mises en œuvre dès 2022 :

- ▶ dès le 1er trimestre 2022, de nouveaux appels à projet seront lancés pour le Fonds Tourisme Durable et le nouveau fonds Destination France ;
- ▶ au printemps et à l'automne 2022, deux campagnes de communication d'envergure sur les métiers du tourisme seront lancées pour les saisons d'été et d'hiver ;
- ▶ dès septembre 2022, 200 étudiants et apprentis du réseau d'excellence du tourisme entreront en formation.

SYNTHESE DE LA MOBILISATION FINANCIERE EN FAVEUR DE DESTINATION FRANCE

		TOTAL CRÉDITS PUBLICS 2022-2024 (en millions d'euros)
Fonds Destination France		
Volet 1 - <i>Soutien et développement des atouts touristiques</i>		51
Volet 2 - <i>Ingénierie touristique territoriale</i>		55
Volet 3 - <i>Infrastructures touristiques durables</i>		44
Total		150
Axe 1 – Conquérir et reconquérir les talents		
Campagne de communication et de valorisation des métiers (M.1)		10
Guichets d'accueil et d'orientation des saisonniers (M.2)		-
Réseau d'excellence des écoles du tourisme (M.3)		8
Axe 2 – Résilience et montée en qualité de l'offre		
Soutien à l'investissement - prêts et fonds propres (M.4)		1 312,5
Simplification du cadre réglementaire (M.5)		-
Soutien aux acteurs du tourisme d'affaires et d'évènementiel (M.6)		100
Mécanisme de reassurance publique pour les OVS (M.7)		165
France Tourisme Observation et données touristiques (M.8)		6,1
Départ en vacances des Français en situation de précarité (M.9)		50
Axe 3 – Valoriser et développer les atouts touristiques		
Soutenir et développer les atouts touristiques français (M.10)		Fonds Destination France (volet 1)
Valoriser et renforcer l'offre d'ingénierie touristique (M.11)		Fonds Destination France (volet 2)
Axe 4 – Répondre aux enjeux de transformation du secteur		
Elargir et renforcer le Fonds tourisme durable (M.12)		70
Accompagner la transition de l'habitat de plein air (M.13)		4
Moderniser et verdir les classements des hébergements (M.14)		-
Outils pour réduire l'empreinte écologique du secteur (M.15)		1,3
Investir dans les infrastructures touristiques durables (M.16)		Fonds Destination France (volet 3)
Soutenir et faire rayonner la <i>Tourism Tech</i> (M.17)		5,6
Accompagner la transition numérique des TPE-PME (M.18)		4
Axe 5 – Promouvoir la destination France		
Actions de communication et de promotion (M.19)		20
Tirer profit des grands évènements sportifs (M.20)		-
TOTAL		1 906,5

Annexes

Cinq consultations territoriales menées par les ministres Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne :

- > ouverture des concertations par les ministres à Châtelailon-Plage (Charente-Maritime) autour des acteurs du tourisme littoral – 08/07/2021 ;
- > concertation des ministres à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier) autour des acteurs du tourisme rural – 02/09/2021 ;
- > concertation des ministres au parc des expositions de Villepinte (Seine-Saint-Denis) autour des acteurs du tourisme d'affaires – 20/09/2021 ;
- > concertation des ministres au salon IFTM-Top Résa à Paris autour des acteurs du tourisme des Outre-mer – 06/10/2021 ;
- > concertation des ministres en visioconférence autour des acteurs du tourisme culturel de Meurthe-et-Moselle – 21/10/2021.

Une centaine de consultations menées auprès des acteurs du secteur (professionnels, élus, institutionnels, entreprises, think tank, etc.)

Une trentaine de contributions écrites reçues

De nombreux rapports :

- > Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la promotion de la destination touristique France (M. Jean-François Portarrieu et M. Maurice Leroy)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b1271_rapport-information.pdf

- > Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques sur les propositions du groupe de travail sur le tourisme concernant la reprise et le plan de relance après l'épidémie de covid-19 (M. Vincent Rolland et Mme Frédérique Lardet)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b3174_rapport-information.pdf

- > Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques sur le tourisme (Mme Marguerite Deprez-Audebert et M. Didier Martin)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b1271_rapport-information.pdf https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b2190_rapport-information.pdf

- > Rapport d'information déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 2936) du 2 juillet 2015 sur l'évaluation de la politique d'accueil touristique (M. Benjamin Dirx et Mme Jeanine Dubié)
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/l15b2105_rapport-information.pdf

- > Rapport d'information de M. Michel Raison, Mmes Évelyne Renaud-Garabedian, Viviane Artigalas et Guylène Pantel, fait au nom de la commission des affaires économiques n° 535 tome IX (2019-2020) – 17 juin 2020
<http://www.senat.fr/rap/r19-535-9/r19-535-9.html>

- > Rapport d'information sur le Tourisme pour tous de Mme Pascale Fontenel-Personne
<https://www.communes-touristiques.net/wp-content/uploads/2020/06/CP-Rapport-Tourisme-pour-Tous-.pdf>

- > Mission d'information « Sport et tourisme » conduite par M. Benjamin Dirx, M. Patrick Doussot, M. Laurent Queige et Mme Pascale Roque
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/tourisme/colloque/CIT/Rapport_Mission-Sport-et-Tourisme_Benjamin-Dirx__20180717.pdf

Crédits photos

- © Atout France/Robert Palomba (couverture, p. 17, p. 22, p. 33).
- © pkazmierczak (couverture).
- © Valentin Pacaud/The Explorers (p. 6).
- © Atout France/Nathalie Baetens (p. 8, p. 14, p. 20).
- © Atout France/Marc Lerouge (p. 9).
- © Atout France/Richard Soberka (p. 10, p. 18).
- © Atout France/Joël Damase (p. 11).
- © Ekaterina Belova (p. 12).
- © Atout France/Éric Anglade (p. 16).
- © Atout France/Antoine Lorgnier (p. 19, p. 24).
- © Atout France/Gilles Lansard (p. 26).
- © Atout France/Michel Angot (p. 28).
- © Atout France/Franck Charel (p. 30).
- © Atout France/Jean Isenmann (p. 35).
- © Atout France/Maurice Subervie (p. 37)

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères